

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1572

26 juin 2008

### SOMMAIRE

Affini Asia Pacific II .....	75448	Massiv-Passiv S.A. ....	75447
Assenagon Asset Management S.A. ....	75445	Massiv-Passiv S.A. ....	75441
Assenagon Asset Management S.A. ....	75447	Matala S.A. ....	75455
Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A. ....	75446	Mercuria Services .....	75445
Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l. .....	75432	Mercuria Services .....	75449
BBVA Nova Sicav .....	75444	MGE Hellenic Investments S.à r.l. ....	75443
Bijouterie Millennium S.à r.l. ....	75447	Multiplex Aylesbury S.à r.l. ....	75427
Brookfield Aylesbury S.à r.l. ....	75427	Nord Est Asset Management .....	75437
BSH électroménagers S.A. ....	75455	Panta S.A. ....	75443
Cameron 2 S.à r.l. ....	75448	Panta S.A. ....	75444
Capellen Invest S.A. ....	75429	Panta S.A. ....	75443
Century Properties S.à r.l. ....	75442	Panta S.A. ....	75442
CEP D'or S.A. ....	75454	Panta S.A. ....	75443
Compagnie Européenne de Téléphonie S.A. ....	75441	Pertuy Construction, Succursale de Lu- xembourg .....	75445
Compagnie Internationale de Trains de Lu- xe .....	75450	Procter & Gamble Financial Services Hold- ing S.à r.l. ....	75438
Couleur Bâtiment Service S.à r.l. ....	75424	Projekt A2 SA .....	75450
C.S.L. S.A. ....	75454	Romanum Properties S.à r.l. ....	75448
DL Quality Asset Management S.A. ....	75447	R.P.B. River Push Booting S.à r.l. ....	75437
Equifax Luxembourg S.à r.l. ....	75446	Russian Credit Cards No. 1 S.A. ....	75444
Galaxy .....	75432	Signature Investments S.à r.l. ....	75446
G.V. Participations S.A. ....	75432	Smith Advertising .....	75438
Innovation Trading S.à r.l. ....	75456	Stolt-Nielsen S.A. ....	75437
Investraus S.A. ....	75419	Strada S.à r.l. ....	75436
Lafayette S.A. ....	75431	Tagmavenir S.à r.l. ....	75456
Lion/Visor Lux 2 .....	75425	Thalmana S.A. ....	75442
Lola Luxembourg Holding S.C.A. ....	75410	TOM BECKER et Cie S.à r.l. ....	75454
Lux CE S.à r.l. ....	75449	Underground S.à r.l. ....	75436
LuxCo 66 S.à r.l. ....	75429	Valentine S.A. ....	75441
		VR Netze Luxemburg S.à r.l. ....	75432

**Lola Luxembourg Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 139.110.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-fifth day of April.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

There appeared:

1) Lola Luxembourg Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, not yet registered with the trade and companies register of Luxembourg,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the twenty-fifth of April 2008,

(hereafter referred to as the "General Partner");

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-16897,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York, United States of America, twenty-fifth of April 2008,

3) Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-16876

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York, United States of America, twenty-fifth of April 2008,

4) Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-17675,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York, United States of America, twenty-fifth of April 2008,

5) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-20238,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York, United States of America, twenty-fifth of April 2008,

6) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-16893,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York, United States of America, twenty-fifth of April 2008,

7) Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number WK-16894,

duly represented by Pierre-Yves Genot, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, New York, United States of America, twenty-fifth of April 2008,

(hereinafter referred to as the "Limited Partners").

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Hereinafter the General Partner and the Limited Partners will be referred to individually as a "Shareholder" and collectively as the "Shareholders".

Such appearing parties have requested the notary to draw up the articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare organised among themselves as follows:

### **A. Name - Registered office - Duration - Object**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of "Lola Luxembourg Holding S.C.A." (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment and development of its purpose.

### **B. Shareholders' liability**

**Art. 5.** The general partner of the Company (associe commandite) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the general partner), being the holder(s) of ordinary shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

### **C. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company has a share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) consisting of thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

**Art. 7.** All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder. Such signatures shall either be made by hand, printed, or in facsimile.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Transfers of registered Ordinary Shares shall be executed by a written declaration of transfer to be registered in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and register in the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address shall also be entered into the register of shareholders. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by way of a written notification sent to the Company's registered office, or to such other address indicated by the Company.

The Management Share held by the Manager is not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with article 8 of the Articles.

The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single representative to represent

such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such share(s).

#### D. Management

**Art. 8.** The Company shall be managed by Lola Luxembourg Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in article 11 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

**Art. 9.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company' stated object.

All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

**Art. 10.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager represented by duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

#### E. Supervision

**Art. 11.** The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the "Supervisory Board") comprising at least three members. For the carrying out of its supervisory duties, the supervisory board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and shall hold office until their successors are elected. The members of the supervisory board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board shall elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so requests.

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the supervisory board will appoint another member of the supervisory board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Such approval shall be confirmed in writing and all such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 12.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager have any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

#### **F. General meetings of shareholders**

**Art. 13.** The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present articles of incorporation, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager.

The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

#### **G. Accounting year - Balance sheet**

**Art. 14.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty first of December of each year.

**Art. 15.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached 10% (ten percent) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

#### **H. Amendment of the Articles of Incorporation**

**Art. 16.** These articles of incorporation may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

#### **I. Liquidation**

**Art. 17.** In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

#### **J. Final dispositions - Applicable law**

**Art. 18.** For all matters not governed by these articles of incorporation the parties shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Subscription and Payment*

The one Management Share with a nominal value of one euro (EUR 1) has been subscribed by Lola Luxembourg Manager S.à r.l, prenamed, for an amount of one euro (EUR 1). The one Management Share with a nominal value of one euro (EUR 1) has been entirely paid-in in cash so that the amount of one euro (EUR 1) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Five thousand one hundred sixty-six (5,166) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., prenamed, for an amount of five thousand one hundred sixty-six euros (EUR 5,166). The five thousand one hundred sixty-six (5,166) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been partly paid-in in cash so that the amount of one thousand two hundred ninety-one euro fifty cents (EUR 1,291.50) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Five thousand one hundred sixty-six (5,166) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., prenamed, for an amount of five thousand one hundred

sixty-six euros (EUR 5,166). The five thousand one hundred sixty-six (5,166) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been partly paid-in in cash so that the amount of one thousand two hundred ninety-one euro fifty cents (EUR 1,291.50) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Five thousand one hundred sixty-six (5,166) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., prenamed, for an amount of five thousand one hundred sixty-six euros (EUR 5,166). The five thousand one hundred sixty-six (5,166) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been partly paid-in in cash so that the amount of one thousand two hundred ninety-one euro fifty cents (EUR 1,291.50) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Five thousand one hundred sixty-seven (5,167) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., prenamed, for an amount of five thousand one hundred sixty-seven euros (EUR 5,167). The five thousand one hundred sixty-seven (5,167) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been partly paid-in in cash so that the amount of one thousand two hundred ninety-one euro seventy-five cents (EUR 1,291.75) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Five thousand one hundred sixty-seven (5,167) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., prenamed, for an amount of five thousand one hundred sixty-seven euros (EUR 5,167). The five thousand one hundred sixty-seven (5,167) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been partly paid-in in cash so that the amount of one thousand two hundred ninety-one euro seventy-five cents (EUR 1,291.75) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Five thousand one hundred sixty-seven (5,167) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., prenamed, for an amount of five thousand one hundred sixty-seven euros (EUR 5,167). The five thousand one hundred sixty-seven (5,167) Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each have been partly paid-in in cash so that the amount of one thousand two hundred ninety-one euro seventy-five cents (EUR 1,291.75) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

All the shares have been partly paid-in in cash so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges which shall be borne by the Company under any form whatsoever as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred euros (EUR 3,500.-).

#### *General meeting of shareholders*

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of members of the Supervisory Board is set at three.
2. The following persons are appointed as members of the Supervisory Board until the general meeting of shareholders resolving on the annual accounts as of 31 december 2008:
  - a) Mr Robert Friedman, Senior Managing Director, residing at 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,
  - b) Mr John Magliano, Managing Director and residing at 2 Meadowlark Road, Port Chester, NY 10573-1210, United States of America,
  - c) Mr Josh Rovine, Managing Director, residing at 254 East 68th Street, New York, NY 10065, United States of America.
3. The registered office of the Company shall be at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed, together with the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Lola Luxembourg Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, pas encore enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le vingt-cinq avril 2008,

(ci-après «l'Associé Commandité»);

2) Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-16897,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New-York, le vingt-cinq avril 2008,

3) Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-18935,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le vingt-cinq avril 2008,

4) Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-17675,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le vingt-cinq avril 2008,

5) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-20238,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le vingt-cinq avril 2008,

6) Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-16893,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le vingt-cinq avril 2008,

7) Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., une limited partnership constituée sous les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o Walkers SPV Limited, PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, enregistrée au registre du commerce et des sociétés des Iles Caïmans sous le numéro WK-16894,

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, licencié en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à New York, le vingt-cinq avril 2008,

(ci-après dénommé les «Associés Commanditaires»).

Les procurations signées «ne varietur» par tous les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ci-après, l'Associé Commandité et le ou les Associé(s) Commanditaire(s) sont dénommés individuellement «Actionnaire» et collectivement «Actionnaires».

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

#### **A. Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de «Lola Luxembourg Holding S.C.A.» (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

### **B. Responsabilité des actionnaires**

**Art. 5.** L'associé commandité de la Société est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (c'est-à-dire l'ensemble des actionnaires excepté l'associé commandité), porteurs d'actions ordinaires, s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

### **C. Capital social - Actions**

**Art. 6.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille un euros (EUR 31.000) représenté par trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et par une (1) action de Commandité (ci-après l'«Action de Commandité») avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

**Art. 7.** Toutes les actions seront émises sous la forme nominative exclusivement.

Un registre des actionnaires qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des paiements effectués, ainsi que les transferts d'actions et les dates de ces transferts. Chaque actionnaire devra par courrier recommandé informer la Société de sa résidence ou son domicile élu, ainsi que de tout changement de celle-ci ou de celui-ci. La Société pourra invoquer la dernière adresse ainsi communiquée.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés et signés par le Gérant sur demande de l'actionnaire. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

Le droit de propriété des actions nominatives s'établit par une inscription au registre des actionnaires.

Le transfert d'actions ordinaires nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement constitué à cet effet. Le transfert d'actions peut aussi être effectué selon les dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois sur le transfert de titres. En outre, la Société peut accepter et enregistrer dans le registres des actionnaires tout transfert auquel il est fait référence dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre. Les actionnaires peuvent à tout moment changer leur adresse enregistrée dans le registre des actionnaires par le biais d'une communication écrite à envoyer au siège social de la Société ou à une autre adresse indiquée par celle-ci.

L'action de Commandité appartenant au Gérant ne peut être transférée, excepté au gérant remplaçant qui sera nommé conformément à l'article 8 des présents statuts.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

### **D. Gérance**

**Art. 8.** La Société sera administrée par Lola Luxembourg Manager S.à r.l., une société en responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'article 11, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

**Art. 9.** Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

**Art. 10.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant en sa seule discrétion.

### E. Surveillance

**Art. 11.** Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres. Afin de surveiller les opérations de la Société, le conseil de surveillance se voit attribué les fonctions d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant.

Les membres du conseil de surveillance seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les membres du conseil de surveillance sont rééligible et pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le conseil de surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le conseil de surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du conseil de gérance doit être tenue sur demande d'au moins deux de ses membres.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. La convocation devra indiquer le lieu et l'ordre du jour de la réunion. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le conseil de surveillance.

Le président du conseil de surveillance présidera toutes les réunions du conseil, et en son absence le conseil de surveillance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre membre du conseil de surveillance pour assumer la présidence pro tempore de la réunion. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant un autre membre pour le représenter, par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, une copie étant suffisante. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du conseil de surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie étant suffisante. Une telle approbation doit être confirmée par écrit et tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du conseil de surveillance peut participer à une réunion du conseil de surveillance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

**Art. 12.** Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

### F. Assemblée générale des actionnaires

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant ou sur demande du conseil de surveillance.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse

inscrite dans le registre des actions nominatives. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

#### **G. Exercice social - Bilan**

**Art. 14.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** Des bénéfices nets annuels de la Société, 5% (cinq pour cent) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions prévues par la loi.

#### **H. Modification des statuts de la société**

**Art. 16.** Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée, concernant les sociétés commerciales, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

#### **I. Liquidation**

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateur(s) seront nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

#### **J. Dispositions finales et loi applicable**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée concernant les sociétés commerciales.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

##### *Souscription et Libération*

L'Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) a été souscrite par Lola Luxembourg Manager S.à r.l, susmentionnée, pour un montant d'un euro (EUR 1). L'Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) a été entièrement libérée de sorte que la somme d'un euro (EUR 1) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Capital Partners (Cayman) V L.P., susmentionnée, pour un montant de cinq mille cent soixante-six euro (EUR 5.166). Les cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été partiellement libérée de sorte que la somme de mille deux cent quatre-vingt-onze euros cinquante cents (EUR 1.291,50) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Capital Partners (Cayman) V-A L.P., susmentionnée, pour un montant de cinq mille cent soixante-six euros (EUR 5.166). Les cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été partiellement libérée de sorte que la somme de mille deux cent quatre-vingt-onze euros cinquante cents (EUR 1.291,50) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Capital Partners (Cayman) V-AC L.P., susmentionnée, pour un montant de cinq mille cent soixante-six euro (EUR 5.166). Les cinq mille cent soixante-six (5.166) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été partiellement libérée de sorte que la somme de mille deux cent quatre-vingt-onze euros cinquante cents (EUR 1.291,50) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V-SMD L.P., susmentionnée, pour un montant de cinq mille cent soixante-sept euros (EUR 5.167). Les cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été partiellement libérée de sorte que la somme de mille deux cent

quatre-vingt-onze euros soixante-quinze cents (EUR 1.291,75) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Family Investment Partnership (Cayman) V L.P., susmentionnée, pour un montant de cinq mille cent soixante-sept euros (EUR 5.167). Les cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été partiellement libérée de sorte que la somme de mille deux cent quatre-vingt-onze euros soixante-quinze cents (EUR 1.291,75) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été souscrites par Blackstone Participation Partnership (Cayman) V L.P., susmentionnée, pour un montant de cinq mille cent soixante-sept euros (EUR 5.167). Les cinq mille cent soixante-sept (5.167) Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune ont été partiellement libérée de sorte que la somme de mille deux cent quatre-vingt-onze euros soixante-quinze cents (EUR 1.291,75) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été partiellement libéré, de sorte que la somme sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge, en raison de sa constitution, sont évalués à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire. Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont nommées membres du Conseil de Surveillance jusqu'à ce que l'assemblée générale se prononce sur les comptes de la société le 31 décembre 2008:
  - d) M. Robert Friedman, Senior Managing Director, résidant au 345 Park Avenue, New York, NY 10154, United States of America,
  - e) M. John Magliano, Managing Director et résident au 2 Meadowlark Road, Port Chester, NY 10573-1210, United States of America,
  - f) M. Josh Rovine, Managing Director, résident au 254 East 68th Street, New York, NY 10065, United States of America.
3. Le siège de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Genot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 mai 2008, LAC/2008/18733. — Reçu à 0,50% cent cinquante-cinq euros (€ 155,-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 mai 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008073639/202/552.

(080083819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

### **Investraus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 139.099.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le cinq juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit panaméen BUTTE S.A., ayant son siège social à East 54th Street, Arango Orillac Building, 2nd Floor, Panama City, République du Panama,

ici représentée par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de INVESTRAUS S.A. (ci-après la "Société").

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La Société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

### II Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) représenté par 38 (trente-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 31 (trente et une) actions de classe A;
- 1 (une) action de classe B;
- 1 (une) action de classe C;
- 1 (une) action de classe D;
- 1 (une) action de classe E;
- 1 (une) action de classe F;
- 1 (une) action de classe G;
- 1 (une) action de classe H;

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H, dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1<sup>er</sup> et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'Administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages, quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G, et H, bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0.25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G, et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2009.

### *Souscription et libération*

Toutes les 38 (trente huit) actions ont été souscrites par la société de droit panaméen BUTTE S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées en intégralité en numéraire, de sorte que la somme de EUR 38.000,- (trente-huit mille euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros (1.900,- EUR).

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Paolo LAMBERTINI, commercialiste né le 30 janvier 1952 à Riva S. Vitale (Suisse), demeurant professionnellement au 18, Via S. Balestra CH-6900 Lugano, président du Conseil d'Administration.

- Monsieur Rudy SUMMERER, commercialiste, né le 02 février 1969 à Sorengo (Suisse), demeurant professionnellement au 18, Via S. Balestra CH-6900 Lugano.

- Monsieur Fausto DAL MAGRO, commercialiste, né le 16 novembre 1962 à Lugano (Suisse) demeurant professionnellement au 18, Via S. Balestra CH-6900 Lugano.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée REVICONSULT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle R.C.S. Luxembourg section B en cours d'inscription.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROSPERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juin 2008, Relation GRE/2008/2437. — Reçu cent quatre vingt dix euros 0,50 % = 190 €.

*Le Receveur ff. (signé): BENTNER.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008073629/231/258.

(080083761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

**C.B.S. S.à r.l., Couleur Bâtiment Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5695 Emerange, 12, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 137.404.

L'an deux mille huit, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand- Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Baptiste CORNELLES, responsable technique, né à Baccarat (France), le 11 mars 1960, demeurant au 122, rue de Ranguieux, F-57290 FAMECK,

ici représenté par:

Maître Karine SCHMITT, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 26 mai 2008.

2.- Monsieur Silvestre RAMOS, peintre-décorateur, né à Santo Crucifixo-Ribeira Grande (Cap Vert), le 08 mai 1959, demeurant au 1, rue d'Alembert à F-57190 FLORANGE,

ici représenté par:

Maître Karine SCHMITT, préqualifiée,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 26 mai 2008.

3.- La société "DORMAN S.A.", une société constituée et existant sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social à Victoria, Mahe, Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, constituée le 03 janvier 2008 et inscrite sous le numéro IBLC 04847,

ici représentée par:

Maître Karine SCHMITT, préqualifiée,

en vertu d'une procuration lui délivrée à Luxembourg, le 26 mai 2008.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquels comparants agissant en leur qualité de seuls et uniques associés de la société:

"Couleur Bâtiment Service S.à r.l.", en abrégé "C.B.S. S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 4, rue Pierre de Coubertin, L-1358 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 19 mars 2008, dont la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a été faite le 23 avril 2008, numéro 1006 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 137 404,

prennent à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés ont décidé de transférer le siège social statutaire, administratif et d'exploitation de la Société de la Ville de Luxembourg à EMERANGE (commune de Burmerange) et ont décidé de fixer la nouvelle adresse de la Société au 12, rue d'Elvange, L-5695 Emerange.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert du siège social à Emerange, les associés ont décidé de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. premier alinéa.** Le siège social est établi à Emerange (commune de Burmerange) [Grand-Duché de Luxembourg]."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: K. SCHMITT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juin 2008. Relation: EAC/2008/7292. - Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 06 juin 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008073179/239/54.

(080082654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

**Lion/Visor Lux 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 128.536.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of May.

Before us Maître Patrick SERRES, notary, residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the original of the present deed.

THERE APPEARED:

"Lion/Visor Lux 1", a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.537, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg,

here represented by Ms. Elena CAIMI, avvocato, having her professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 May 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Lion/Visor Lux 2" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9, rue Sainte Zithe, 3rd Floor, L-2763 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 128.536, incorporated pursuant to a notarial deed on 25 May 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1499, on 19 July 2007. The articles of association of the Company were amended for the last time on 20 December 2007 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 368, on 13 February 2008.

The appearing party representing the whole corporate capital has required the notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder of the Company decides to increase the share capital of the Company by an amount of one million eight euro (EUR 1,000,008.-) in order to raise it from its current amount of twenty-eight million five hundred and

twenty-nine thousand ninety-nine euro (EUR 28,529,099.-) up to twenty-nine million five hundred and twenty-nine thousand one hundred seven euro (EUR 29,529,107.-) through the issue of one million eight (1,000,008) shares of a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The one million eight (1,000,008) new shares have been subscribed by "Lion/Visor Lux 1", prequalified, in exchange for a contribution in cash.

The total contribution of one million eight euro (EUR 1,000,008.-) is entirely allocated to the share capital. There is no issue premium.

The proof of such payment has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at twenty-nine million five hundred and twenty-nine thousand one hundred seven euro (EUR 29,529,107.-) represented by twenty-nine million five hundred and twenty-nine thousand one hundred seven (29,529,107) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to ten thousand euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

"Lion/Visor Lux 1", une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.537, ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3<sup>e</sup> étage, L-2763 Luxembourg,

ici représentée par Madame Elena CAIMI, avocate ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 mai 2008.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Lion/Visor Lux 2" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, 3<sup>e</sup> étage, L-2763 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.536, constituée suivant un acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1499, en date du 19 juillet 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 368, le 13 février 2008.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million huit euros (EUR 1.000.008,-) afin de le faire passer de son montant actuel de vingt-huit millions cinq cent vingt-neuf mille quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 28.529.099,-) à vingt-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cent sept euros (EUR 29.529.107,-) par l'émission d'un million huit (1.000.008) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les un million huit (1.000.008) parts sociales nouvelles ont été souscrites par "Lion/Visor Lux 1", prénommée, en échange d'un apport en numéraire.

La valeur totale de l'apport d'un montant d'un million huit euros (EUR 1.000.008,-) est entièrement allouée au capital social. Il n'y a pas de prime d'émission.

Les documents justifiant ledit paiement ont été présentés au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cent sept euros (EUR 29.529.107,-) représentée par vingt-neuf millions cinq cent vingt-neuf mille cent sept (29.529.107) parts sociales d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à dix mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. CAIMI, P. SERRES.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juin 2008. Relation: EAC/2008/7288. - Reçu cinq mille Euros quatre Cents (1.000.008.- à 0,5% = 5.000,04.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008073609/239/108.

(080083482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

**Brookfield Aylesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Multiplex Aylesbury S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 131.227.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Multiplex Aylesbury Holding S. à r.l. (before Multiplex Developments 1 Luxembourg Holding S. à r.l.), with registered office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.229, hereby represented by Mr Frank WALENTA, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 14th, 2008.

The said proxy after having been signed by the proxy holder acting on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Multiplex Aylesbury S. à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.227 (the Company), in order to hold an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Shareholders of the Company. The Company was incorporated by deed of the notary Gerard LECUIT, residing in Luxembourg, on August 3rd, 2007, published under N ° 2221 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 6th, 2007. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on November 20th, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company which is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Change of the name of the company into "Brookfield Aylesbury S. à r.l.", with effect from March 17th, 2008;

2. Decision to change the articles of association with respect to the change of the name;

3. Miscellaneous.

III. that the sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to change the name of the company from "Multiplex Aylesbury S.à r.l." into "Brookfield Aylesbury S. à r.l.", with effect from March 17th, 2008.

*Second resolution*

The general meeting decides subsequently to amend the article 1 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 1. Name.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of Brookfield Aylesbury S. à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles)."

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the general meeting incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board and to the proxy holder of the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatorze mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Multiplex Aylesbury Holding S. à r.l., (ci-avant Multiplex Developments 1 Luxembourg Holding S. à r.l.) avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.229, ici représentée par Monsieur Frank WALENTA, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 mars 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire agissant au nom de l'Associé et par le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

L'Associé se présente dans sa capacité d'Associé Unique de Multiplex Aylesbury S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.227 (la Société), afin de tenir une Assemblée Générale Extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la Société. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, le 3 août 2007, publié au N ° 2221 du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 20 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'enregistrer ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique représente la totalité du capital social émis et souscrit de la Société qui est fixé à EUR 12.500 (cent mille et cinq cent Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros);

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Changement du nom de la société en "Brookfield Aylesbury S. à r.l.", avec effet au 17 mars 2008;
2. Décision de modifier les statuts de la Société suite au changement de nom;
3. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le nom de la société de "Multiplex Aylesbury S. à r.l." en "Brookfield Aylesbury S. à r.l.", avec effet au 17 mars 2008.

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide, par conséquent, de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts, qui aura désormais la teneur suivante :

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de Brookfield Aylesbury S. à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts)."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente assemblée générale est évalué à environ mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Walenta et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 mars 2008, LAC/2008/12081. — Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur ff.* (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008074210/5770/108.

(080084040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**Capellen Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 40, rue Pafebruch, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 87.449.

*Extrait de la résolution unique du Conseil d'Administration du 27 mai 2008*

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer avec effet au 27 mai 2008 le siège social de la Société au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 28 mai 2008.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008072522/1273/16.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01172. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur* (signé): G. Reuland.

(080082314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**LuxCo 66 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.213.

In the year two thousand eight, on the twenty-first day of May.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

M. John McCall MacBain, employee, born in Niagara Falls (Canada) on February 13, 1958, residing at 101, route de Villette, CH-1226 Thonex, Geneva (Switzerland),

here represented by Mrs Katrin LANGNER, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on May 20, 2008.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of LUXCO 66 S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on the 17th October 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2792 of December 4, 2007;
- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (150,000.- EUR) to bring it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) to the amount of ONE HUNDRED SIXTY TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (162,500.- EUR) by the issuance of SIX THOUSAND (6,000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - payment*

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the SIX THOUSAND (6,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of ONE HUNDRED FIFTY THOUSAND EURO (150,000.- EUR) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The corporate capital is set at ONE HUNDRED SIXTY TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (162,500.- EUR), represented by SIX THOUSAND FIVE HUNDRED (6,500) shares of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately TWO THOUSAND EURO (2,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Monsieur John McCall MacBain, employé privé, né à Niagara Falls (Canada) le 13 février 1958, demeurant au 101, route de Vilette, CH-1226 Thonex, Genève (Suisse),

ici représenté par Madame Katrin LANGNER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Luxco 66 S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2792 du 4 décembre 2007.

- Qu'il a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.- EUR) pour porter son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) à CENT SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (162.500.- EUR) par l'émission de SIX MILLE (6.000) parts sociales nouvelles d'une

valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - libération*

L'associé unique déclare souscrire les SIX MILLE (6.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à CENT SOIXANTE DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (162.500,- EUR), représenté par SIX MILLE CINQ CENTS (6.500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ EUROS (25,- EUR) chacune."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE EUROS (2.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. LANGNER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mai 2008. LAC/2008/21356. — Reçu à 0,50%: sept cent cinquante euros (EUR 750,-).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008074197/220/92.

(080084566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

**Lafayette S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1623 Luxembourg, 4, rue Génistre.

R.C.S. Luxembourg B 3.042.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 mai 2008*

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Jacques Loesch, André Robert, Joseph Jentgen et le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Egon Seywert viennent à échéance et ne sont pas renouvelés.

L'assemblée nomme comme administrateurs pour une durée de 6 ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- Monseigneur Fernand Franck, Archevêque de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 4, rue Genistre, L-1623 Luxembourg,

- Monseigneur Mathias Schiltz, vicaire général, avec adresse professionnelle au 4, rue Genistre, L-1623 Luxembourg;

- Monsieur Justin Heirendt, directeur en retraite, demeurant au 97, rue de la Libération à L-5969 Itzig et

- Monsieur Egon Seywert, ingénieur commercial, demeurant à L-3378 Livange, 1, rue de l'Église.

L'assemblée générale décide de nommer comme réviseur d'entreprise, pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014, la société B.D.O. Compagnie Fiduciaire, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 mai 2008

Mathias Schiltz

Vice-président

Référence de publication: 2008072878/1196/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraichers.

R.C.S. Luxembourg B 110.187.

—  
*Extrait des résolutions des actionnaires de la société en date du 27 mai 2008*

En date du 27 mai 2008, les gérants de la société ont décidé de transférer le siège de la société du 69, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, au 102, rue des Maraichers, L-2124 Luxembourg, G.D. de Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2008.

Luxembourg, le 24 mai 2008.

Barnes Group Luxembourg (No. 2) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008072525/6565/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08516. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**G.V. Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 115.861.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072559/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01118. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**VR Netze Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 116.950.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008072562/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01485. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Galaxy, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 44.727.750,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 73.667.

—  
In the year two thousand and eight, on the second of April.

Before US, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), a "établissement public à caractère spécial" created pursuant to the French law of April 28th, 1816, established 56, rue de Lille, F-75007 Paris, represented by Mr Dominique Marcel, with

professional address in Paris, 56, rue de Lille, here represented by Ms Aline Giersch, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris (France) on March 28th, 2008;

2. KfW, a financial institution established under the public laws of Germany, with its statutory seat at Palmengartenstr. 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, represented jointly by Mr Thorsten Billing, banker and Mr Axel Kaufmann, banker, both with professional address at Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Frankfurt/Main, here represented by Ms Aline Giersch, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Frankfurt/Main (Germany) on March 27th, 2008;

3. Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (CDP), a joint stock company (società per azioni) incorporated under the laws of Italy, with registered office at Via Goito, 4, 1-00185 Rome, registered under the registration number 80199230584, represented by Mr Alfonso Iozzo, here represented by Ms Aline Giersch, prenamed, by virtue of a power of attorney, given in Rome (Italy) on March 27th, 2008.

Which proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, representing the entire share capital of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated Galaxy (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73.667, incorporated pursuant to a deed of the notary André Schwachtgen dated December 29th, 1999, published on March 28th, 2000 in the Luxembourg official gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations) C-N ° 233 at page number 11144, amended for the last time pursuant to a deed of notary André Schwachtgen on March 19th, 2007, published in the memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N ° 1217 of June 20th, 2007, have requested the undersigned notary to record that:

I. The appearing parties represent the entirety of the share capital of the Company.

II. The Agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 2,400,000 (two million four hundred euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 42,327,750 (forty-two million three hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 14,085 (fourteen thousand eight-five) Ordinary Shares (the Ordinary Shares) and 1,679,025 (one million six hundred seventy-nine thousand twenty-five) Preferred Shares (the Preferred Shares), all having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euro) per share each, to EUR 44,727,750 (forty-four million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 14,085 (fourteen thousand eighty-five) Ordinary Shares and 1,775,025 (one million seven hundred seventy-five thousand and twenty-five) Preferred Shares, all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share each. The 1,775,025 (one million seven hundred seventy-five thousand and twenty-five) Preferred Shares consist of 1 (one) B Preferred Share and 887,512 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred and twelve) A Preferred Shares and 887,512 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred and twelve) D Preferred Shares. The 14,085 (fourteen thousand eighty-five) Ordinary Shares consist of 6,260 (six thousand two hundred and sixty) A Ordinary Shares, 6,260 (six thousand two hundred and sixty) D Ordinary Shares and of 1,565 (one thousand five hundred and sixty-five) B Ordinary Shares; and

2. Decision to amend article 6 of the article of association.

Such appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 42,327,750 (forty-two million three hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand euro) to an amount of EUR 44,727,750 (forty-four million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) by the issuance of 96,000 (ninety-six thousand) new shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each. The amount of EUR 44,727,750 (forty-four million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) is represented by 14,085 (fourteen thousand eighty-five) Ordinary Shares and 1,775,025 (one million seven hundred seventy-five thousand and twenty-five) Preferred Shares, all having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five euro) per share each. The 1,775,025 (one million seven hundred seventy-five thousand and twenty-five) Preferred Shares consist of 1 (one) B Preferred Share and 887,512 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred and twelve) A Preferred Shares and 887,512 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred and twelve) D Preferred Shares. The 14,085 (fourteen thousand eighty-five) Ordinary Shares consist of 6,260 (six thousand two hundred and sixty) A Ordinary Shares, 6,260 (six thousand two hundred and sixty) D Ordinary Shares and of 1,565 (one thousand five hundred and sixty-five) B Ordinary Shares.

#### *Subscription - Payment*

KfW expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the 96,000 (ninety-six thousand) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash as follows:

- 48,000 (forty-eight thousand) new A Preferred Shares have been fully subscribed by CDC; and
- 48,000 (forty-eight thousand) new D Preferred Shares have been fully subscribed by CDP.

The amount of EUR 2,400,000 (two million four hundred thousand euro) is thus at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, CDC holds 6,260 (six thousand two hundred sixty) A Ordinary Shares, 887,512 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred and twelve) A Preferred Shares, CDP holds 6,260 (six thousand two hundred and sixty) D Ordinary Shares, 887,512 (eight hundred eighty-seven thousand five hundred and twelve) D Preferred Shares and KfW holds 1,565 (one thousand five hundred sixty-five) B Ordinary Shares and 1 (one) B Preferred Share of the Company.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution and in light of the correction of a clerical mistake made in the notarial deed dated March 19th, 2007 recording the last increase of the share capital of the Company to the effect that the reference to EUR 42,327,766 (forty-two million three hundred twenty-seven thousand seven hundred sixty-six euro) must be replaced by a reference to EUR 42,327,750 (forty-two million three hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro), with an amount of EUR16 (sixteen euro) to be allocated to share premium reserve, the Shareholders of the Company decide to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall read henceforth in its English version as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 44,727,750 (forty-four million seven hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty euro) represented by 14,085 Ordinary Shares and 1,775,025 Preferred Shares, all having a nominal value of EUR 25.- per share each. The 1,775,025 Preferred Shares consist of one B Preferred Share and 887,512 A Preferred Shares and 887,512 D Preferred Shares. The 14,085 Ordinary Shares consist of 6,260 A Ordinary Shares, 6,260 D Ordinary Shares and of 1,565 B Ordinary Shares."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately fourteen thousand seven hundred euro (EUR 14,700).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the year and date first written above.

This document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder signs together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), établissement public à caractère spécial créée par la loi du 28 avril 1816, établi 56, rue de Lille, F-75007 Paris, représentée par M. Dominique Marcel, ayant son adresse professionnelle au 56, rue de Lille, F-75007 Paris, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris (France) le 28 mars 2008;

2. KfW, une banque allemande, établie à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, représentée conjointement par M. Thorsten Billing, banquier et M. Axel Kaufmann, banquier, avec adresse professionnelle à Palmengartenstraße 5-9, D-60325 Francfort/Main, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Frankfurt/Main (Allemagne) le 27 mars 2008;

3. Cassa Depositum et Prestitum S.p.A. (CDP), une société anonyme (società per azioni), régie par les lois italiennes, ayant son siège social a Via Goito, 4, I-00185 Rome et enregistrée sous le numéro 80199230584, (CDP), représenté par M. Alfonso Iozzo, ici représentée par Mme Aline Giersch, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Rome (Italie) le 27 mars 2008.

Lesdites procurations, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée Galaxy (la Société), régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 73.667, constituée suivant acte du notaire Maître André Schwachtgen en date du 29 décembre 1999, publié le 28 mars 2000 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C-N ° 233 à la page numéro 11144, modifié pour la dernière fois suivant l'acte du notaire Maître André Schwachtgen en date du 19 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro N ° 1217 du 20 juin 2007, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I. Les parties comparantes représentent la totalité du capital social de la Société.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.400.000 (deux millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 42.327.750 (quarante-deux millions trois cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 14.085 (quatorze mille quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires) et 1.679.025 (un million six cent soixante-dix-neuf mille vingt-cinq) Parts Sociales Privilégiées (les Parts Sociales Privilégiées), toutes d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale, à un montant de EUR 44.727.750 (quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros) représenté par 14.085 (quatorze mille quatre-vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires et 1.775.025 (un million sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq) Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale. Les 1.775.025 (un million sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq) Parts Sociales Privilégiées consistent en 1 (une) Part Sociale Privilégiées de classe B, 887.512 (huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent douze) Parts Sociales Privilégiées de classe A et 887.512 (huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent douze) Parts Sociales Privilégiées de classe D. Les 14.085 (quatorze mille quatre-vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 (six mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de classe A, 6.260 (six mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de classe D et 1.565 (mille cinq cent soixante-cinq) Parts Sociales Ordinaires de classe B; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'elles ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 2.400.000 (deux millions quatre cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 42.327.750 (quarante-deux millions trois cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros) à un montant de EUR 44.727.750 (quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 96.000 (quatre-vingt-seize mille) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune. Le montant de EUR 44.727.750 (quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros) est représenté par 14.085 (quatorze mille quatre-vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires et 1.775.025 (un million sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq) Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) par part sociale. Les 1.775.025 (un million sept cent soixante-quinze mille vingt-cinq) Parts Sociales Privilégiées consistent en 1 (une) Part Sociale Privilégiées de classe B, 887.512 (huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent douze) Parts Sociales Privilégiées de classe A et 887.512 (huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent douze) Parts Sociales Privilégiées de classe D. Les 14.085 (quatorze mille quatre-vingt-cinq) Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 (six mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de classe A, 6.260 (six mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de classe D et 1.565 (mille cinq cent soixante-cinq) Parts Sociales Ordinaires de classe B.

#### *Souscription - Libération*

KfW renonce expressément à son droit de souscrire aux parts sociales nouvellement émises.

Toutes les 96.000 (quatre-vingt-seize mille) nouvelles parts sociales à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire comme suit:

- 48.000 (quarante-huit mille) nouvelles parts sociales privilégiées de classe A sont entièrement souscrites par CDC; et
- 48.000 (quarante-huit mille) nouvelles parts sociales privilégiées de classe D sont entièrement souscrites par CDP.

La somme de EUR 2.400.000 (deux millions quatre cent mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, CDC détiendra 6.260 (six mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de classe A, 887.512 (huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent douze) parts sociales privilégiées de classe A; CDP détiendra 6,260 (six mille deux cent soixante) Parts Sociales Ordinaires de classe D, 887.512 (huit cent quatre-vingt-sept mille cinq cent douze) Parts Sociales Privilégiées de classe D et KfW détiendra 1.565 (mille cinq cent soixante-cinq) Parts Sociales Ordinaires de classe B de la Société et 1 (une) Part Sociale Privilégiées de classe B.

#### *Deuxième résolution*

A la suite de la première résolution et au vu de la correction d'une erreur administrative faite dans l'acte notarié du 19 mars 2007 constatant la dernière augmentation du capital social de la Société ayant pour effet que la référence à un capital total de EUR 42.327.766 (quarante-deux millions trois cent vingt-sept mille sept cent soixante-six euros) doit être remplacée par EUR 42.327.750 (quarante-deux millions trois cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros), un montant de EUR 16 (seize euros) étant affecté à une réserve de prime d'émission, les Associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à la somme de EUR 44.727.750 (quarante-quatre millions sept cent vingt-sept mille sept cent cinquante euros), 14.085 Parts Sociales Ordinaires et 1.775.025 Parts Sociales Privilégiées, toutes d'une valeur nominale de EUR 25 par part sociale. Les 1.775.025 Parts Sociales Privilégiées consistent en une Part Sociale Privilégiées de classe B, 887.512 Parts Sociales Privilégiées de classe A et 887.512 Parts Sociales Privilégiées de

classe D. Les 14.085 Parts Sociales Ordinaires consistent en 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe A, 6.260 Parts Sociales Ordinaires de classe D et 1.565 Parts Sociales Ordinaires de classe B."

*Frais*

Les dépens, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement quatorze mille sept cents euros (EUR 14.700).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des prédites parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française.

A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Giersch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 avril 2008, LAC/2008/14479. — Reçu douze mille euros Eur 0,50% = 12.000,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008073215/5770/201.

(080083029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

**Underground S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8050 Bertrange, Centre Commercial Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 55.966.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2008.

Fiduciaire PKF Weber & Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008072563/592/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01274. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Strada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 69, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.708.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2008.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008072564/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01246. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Nord Est Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 69.705.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue le 14 mai 2008*

En date du 14 mai 2008, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Nicola Polichetti, de Monsieur Tiziano Odorizzi, de Monsieur Andrea Bologna, de Monsieur Roberto Dalla Vecchia, de Monsieur Mario Sartori, de Madame Francesca de Bartolomeo, de Monsieur Giuseppe Maset, de Monsieur Vittorio Canciani et de Monsieur Gilberto Noacco en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009
- de renouveler le mandat de Monsieur Andrea Bologna en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2009

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour extrait sincère et conforme

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008072883/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080081920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**R.P.B. River Push Boating S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 109.815.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.05.2008.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux*

*Réviseurs d'entreprise*

Signatures

Référence de publication: 2008072566/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01240. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Stolt-Nielsen S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 12.179.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue dans les bureaux de SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., 23, avenue Monterey, Luxembourg exceptionnellement le 15 mai 2008*

1. Les administrateurs suivants sont réélus jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment nommés:

- Jacob STOLT-NIELSEN, né à Haugesund, Norvège le 12 mai 1931, Chairman of the Board of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, England
- Niels G. STOLT-NIELSEN, né à Oslo, Norvège le 23 janvier 1965, Chief Executive Officer of the Company, c/o Stolt-Nielsen Limited, Aldwych House, 71-91 Aldwych, London WC2B 4HN, England
- Roelof HENDRIKS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 7 mars 1955, CEO of Aon Europe, Middle East and Africa, Admiraalsteedsdijk 62, 3063 ED Rotterdam, Pays-Bas
- James B. HURLOCK, né à Illinois, USA le 7 août 1933, 46, Byram Drive, Greenwich, Connecticut 06830, USA
- Haakan LARSSON né à Lidköping (Sweden) le 28 mai 1947, Rederi AB Transatlantic, P.O. Box 32, SE 471 21, Skaarhamn, Sweden

- Christer OLSSON, né à Gothenberg, Suède le 18 décembre 1945, Vice Chairman of Walleniusrederierna AB, Swedenborgsg 19, P.O. Box 17086, S10462 Stockholm, Sweden

- Jacob B. STOLT-NIELSEN, né à New York, USA le 9 janvier 1963, c/o Stolt-Nielsen Limited, 65 Kingsway, London WC2B 6TD, England

- Christopher J. WRIGHT, né à Henstead, UK le 14 septembre 1934, 8 Redcliffe Mews, London SW10 9JU England

2. Le mandat des sociétés DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et MAITLAND LUXEMBOURG S.A., 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, respectivement de Réviseurs d'entreprises et de Commissaire aux Comptes de la société, n'est pas reconduit.

3. PricewaterhouseCoopers S. à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, est nommé en tant que Réviseurs d'entreprises et en tant que Commissaire aux Comptes de la société pour un terme expirant à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Certifié sincère et conforme

Pour STOLT-NIELSEN S.A.

Services Généraux de Gestion S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008073042/795/37.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2008, réf. LSO-CQ06636. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Smith Advertising, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 83.229.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Pour la société

PKF Weber et Bontemps

Experts comptables et fiscaux

Réviseurs d'entreprises

Signatures

Référence de publication: 2008072568/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01236. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.755.

In the year two thousand eight, on the twenty-third day of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed,

There appeared:

1) "Procter & Gamble Inc.", a company incorporated and existing under the laws of Canada, having its registered office at 4711 Yonge Street, North York, Ontario, Canada M2N 6K8, registered with the Canada Business Corporations Act under Corporation Number 417617-1,

here represented by Mr. Rodolphe MOUTON, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Toronto, May 16th, 2008.

2) "Procter & Gamble International Operations S.A.", a company incorporated and existing under the laws of Switzerland, having its registered office at 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, registered with the Commercial Register of Geneva under number CH-170-3007610-6,

here represented by Mr. Rodolphe MOUTON, previously named, by virtue of a proxy, given in Petit-Lancy (CH), May 15th, 2008.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the partners of "Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122 755 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on the 15 December 2006, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations of 19 February 2007, number 206. The articles of incorporation have not yet been amended.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of partners is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

*Agenda:*

1. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of five million US dollars (USD 5,000,000.-) down to four million four hundred and sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-) by repurchase by the Company of ten thousand six hundred and ninety (10,690) shares and subsequent cash reimbursement proportionally to the partners;

2. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million four hundred and sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-) represented by eighty-nine thousand three hundred and ten (89,310) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

Procter & Gamble International Operations S.A. having expressly declared to agree with the capital reduction by repurchase by the Company of ten thousand six hundred and ninety (10,690) shares and subsequent cash reimbursement proportionally to the partners and to waive its rights to the proportional repurchase by the Company of its shares and to the subsequent reimbursement, the general meeting decides to approve the decrease of the share capital of the Company from its present amount of five million US dollars (USD 5,000,000.-) down to four million four hundred and sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-) by repurchase by the Company of ten thousand six hundred and ninety (10,690) shares and subsequent cash reimbursement to Procter & Gamble Inc. above-mentioned.

The general meeting decides to appoint any manager of the Company, each individually, with full power of substitution, to execute for and on behalf of the Company, under his sole signature, all documents, agreements, certificates, instruments and to do everything in connection with the repurchase by the Company of the shares, including, for example, fixing the purchase price of the shares between the nominal value of the shares and the fair market value of the shares and paying Procter & Gamble Inc. above-mentioned.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, article 6 of the articles of incorporation is amended and now read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at four million four hundred and sixty-five thousand five hundred US dollars (USD 4,465,500.-) represented by eighty-nine thousand three hundred and ten (89,310) shares with a par value of fifty US dollars (USD 50.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at two thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) "Procter & Gamble Inc.", une société constituée et existant selon les lois du Canada, ayant son siège social au 4711 Yonge Street, North York, Ontario, Canada M2N 6K8, inscrite au Canada Business Corporations Act sous le Corporation Number 417617-1,

ici représentée par Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Toronto, le 16 mai 2008.

2) "Procter & Gamble International Operations S.A.", une société constituée et existant selon les lois de la Suisse, ayant son siège social au 47, route de Saint-Georges, CH-1213 Petit-Lancy, inscrite au Registre de commerce de Genève sous le numéro CH-170-3007610-6,

ici représentée par Monsieur Rodolphe MOUTON, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Petit-Lancy (CH), le 15 mai 2008.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants sont tous les associés de "Procter & Gamble Financial Services Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 755 (la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 février 2007, numéro 206. Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Les comparants représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions de US dollars (USD 5.000.000,-) à quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) par le rachat par la Société de dix mille six cent quatre-vingt-dix (10.690) parts sociales et remboursement en numéraire proportionnellement aux associés;

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille trois cent dix (89.310) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Procter & Gamble International Operations S.A. ayant expressément déclaré accepter la réduction de capital de la Société par rachat par la Société de dix mille six cent quatre-vingt-dix (10.690) parts sociales et remboursement en numéraire proportionnellement aux associés et ayant renoncé au rachat proportionnel de ses parts sociales par la Société et au remboursement subséquent, l'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de cinq millions de US dollars (USD 5.000.000,-) à quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) par le rachat par la Société de dix mille six cent quatre-vingt-dix (10.690) parts sociales et remboursement en numéraire à Procter & Gamble Inc., susmentionnée.

L'assemblée générale décide de nommer chacun des gérants de la Société, avec tout pouvoir de substitution, aux fins de signer seul, au nom et pour le compte de la Société, tout document, acte, contrat et d'effectuer toute mesure en rapport avec le rachat par la Société des parts sociales, tel que, par exemple, fixer le prix de rachat des parts sociales entre la valeur nominale des parts sociales et la juste valeur marchande des parts sociales et payer Procter & Gamble Inc., susmentionnée.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à quatre millions quatre cent soixante-cinq mille cinq cents US dollars (USD 4.465.500,-) représenté par quatre-vingt-neuf mille trois cent dix (89.310) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante US dollars (USD 50,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. MOUTON, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 juin 2008. Relation: EAC/2008/7289. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 05 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008073181/239/145.

(080082665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

**Compagnie Européenne de Téléphonie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 67.616.

La Société constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 mars 1999, numéro 140.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compagnie Européenne de Téléphonie S.A.

Signature

Référence de publication: 2008072621/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01915. - Reçu 88,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Valentine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 102.796.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072623/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01600. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Massiv-Passiv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.620.

*Réquisition modificative du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2008*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 mai 2008 les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Les mandats des administrateurs et des administrateurs-délégués Messieurs Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach et celui de l'administrateur Monsieur Jean-Paul Thiefels venant à expiration, l'assemblée décide à l'unanimité de les renommer pour une durée de six ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire N. Arend et Cie S.à r.l. (nouvelle dénomination sociale: Arend & Partners S.à r.l.) venant également à expiration. La société Arend Consult S.à r.l., avec siège social à L- 7535 Mersch, 12, rue de la Gare, est nommée nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013.

L'assemblée décide de renouveler l'autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nico Arend et Monsieur Carlo Fischbach, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

N. AREND

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2008072899/8537/26.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00421. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Thalmana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.898.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008072624/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01602. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Panta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 65.871.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008072626/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01584. - Reçu 20,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Century Properties S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 119.339.

*Extrait de la Décision de l'Associé Unique du 8 mai 2008*

En date du 8 mai 2008, l'Associé Unique de Century Properties SARL a pris les résolutions suivantes:

1. Révocation du gérant Sander Rep avec effet immédiat.
  2. Nomination de nouveaux gérant et cela pour une durée indéterminée:  
- Monsieur Ronald Michel Kolders, demeurant Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Les Pays Bas.
- En accord avec l'article 12 des statuts, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2008072941/6449/18.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01312. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Panta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 65.871.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072627/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01588. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Panta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 65.871.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072629/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01591. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**MGE Hellenic Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 62.500,00.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.  
R.C.S. Luxembourg B 99.856.

*Extrait de la décision de l'associé unique du 29 février 2008*

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Stefano STROPPIANA de son mandat de gérant avec effet immédiat.  
Est nommé administrateur en remplacement de Monsieur Stefano STROPPIANA avec effet immédiat pour une durée indéterminée:

Monsieur Luigi BATTUELLO, company director, demeurant via G Di Vittorio, 22, Travaco Siccomario 27020, Italie

Luxembourg, le 27 mai 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008073062/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00463. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Panta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 65.871.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072630/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01593. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Panta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 65.871.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008072631/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01595. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Russian Credit Cards No. 1 S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R.C.S. Luxembourg B 119.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2008.

MERCURIA SERVICES

8-10, rue Mathias Hardt, B.P. 3023, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008072632/1005/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01906. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**BBVA Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 116.731.

*Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 16 Avril 2008*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants pour une période d'un an prenant fin avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2009:

- Mme Esther Perez Villalon, Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

- Mme Maria Taboada F. de Navarrete, Administrateur

- M. Luis Sanz de Andino y de Cevallos, Administrateur

- M. Enrique Marazuela, Administrateur

- M. Joaquin Sanchez Hernandez, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

*Présidente:*

- Mme Esther PEREZ VILLALON, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARLA, Recoletos 10, ala sur 3a planta, E - 28001 Madrid.

*Administrateurs:*

- Mme Maria TABOADA F. DE NAVARRETE, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENT ARIA, Recoletos 10, E - 28001 Madrid.

- M. Luis SANZ de ANDINO y de CEVALLOS, BBVA PRIVATE BANK (SUIZA) S.A., Zeltweg, 63, CH-8021 Zurich.

- M. Enrique MARAZUELA, BBVA PATRIMONIOS GESTORA, S.G.I.I.C, S.A., Padilla, 17, E - 28006 Madrid.

- M. Joaquin SANCHEZ HERNANDEZ, BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENT ARIA S.A. MIAMI AGENCY, 2, South Biscayne Boulevard, Suite 3301, Miami Florida 33131.

*Le Réviseur est:*

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 parc d'Activité Syrdall.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Nikola PETRICIC

Référence de publication: 2008073229/1183/37.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01850. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

---

**Mercuria Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 48.840.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

*Signature.*

Référence de publication: 2008072633/1005/12.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01902. - Reçu 50,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Pertuy Construction, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.883.

La Succursale a été créée au Luxembourg par une assemblée générale de la Société en date du 19 juin 1998, publiée au Mémorial C n° 632, du 5 septembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

*Pour PERTUY CONSTRUCTION, société anonyme de droit français*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008072634/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02095. - Reçu 74,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

Sonderreglement "Assenagon Primus" a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Signature.*

Référence de publication: 2008072667/8912/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02432. - Reçu 93,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Equifax Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 4.161.300,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 51.062.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société pris en date du 28 avril 2008*

En date du 28 avril 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Arnaud Sagnard en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- de nommer Madame Christel Angela Damaso, né le 24 juillet 1978 au Luxembourg, G.D. de Luxembourg, demeurant à 2, Cité im Gringert, L-6187 Gonderange, G.D. de Luxembourg en tant que gérant de classe B de la Société avec effet au 28 avril 2008 et pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Kent. E. Mast; gérant de classe A
- Monsieur Mark Edmond Young, gérant de classe A.
- Madame Christel Angela Damaso, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2008.

Equifax Luxembourg S.à r. l.

Signature

Référence de publication: 2008072879/6565/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08582. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Signature Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 106.245.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2008.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008072735/2271/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03433. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Banque Puilaetco Dewaay Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.169.

—  
Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008072736/3032/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01117. - Reçu 64,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Massiv-Passiv S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 86.620.

—  
*Réunion du Conseil d'Administration du 12 mai 2008*

En exécution de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 2008, en cours de publication au Mémorial, les membres du Conseil d'Administration décident à l'unanimité de déléguer ses pouvoirs de gestion journalière, y inclus les actes de disposition immobilière, individuellement à Monsieur Nico AREND et Monsieur Carlo FISCHBACH, de sorte que chacun d'eux a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, même pour les actes de disposition immobilière.

Mersch, le 12 mai 2008.

Nico AREND / Carlo FISCHBACH / Jean-Paul THIEFELS.

Référence de publication: 2008072898/8537/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00425. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080082331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**DL Quality Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 2, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 35.287.

—  
Le bilan au 31.12.07 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008072737/3032/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR01071. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080082138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Bijouterie Millennium S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 129, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.821.

—  
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9.6.08.

Signatures.

Référence de publication: 2008072739/3416/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02131C. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080082012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Assenagon Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.914.

—  
Verwaltungsreglement "Assenagon Primus" a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008072740/4170/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02477. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(080082426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Cameron 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 109.383.

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, gérant de la Société, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique est désormais la suivante:

- 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008073093/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00598. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Romanum Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.531.

Il résulte de résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 23 mai 2008 que Monsieur Charles Roemers, né le 15 mars 1965 à Moresnet (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Suite à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- M. Jean-François Trapp, gérant de classe A;

- M. Charles Roemers, gérant de classe A;

- Mme Denise Wolf, gérant de classe B;

- M. Bruce Lowry, gérant de classe B;

- M. Michael Connor, gérant de classe B; et

- Mme Denise Fletcher, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008072994/7959/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01560. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.378.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 mars 2005, acte publié au Mémorial C n° 846 du 6 septembre 2005. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 5 septembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 587 du 21 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour AFFINI ASIA PACIFIC S.à r.l.*  
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008073098/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00202. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

---

**Mercuria Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 48.840.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 26 mai 2008 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

Monsieur Georges PROST, expert-comptable, demeurant à Pully (Suisse);

Monsieur Paul MOUSEL, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Guy HARLES, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Claude KREMER, avocat, demeurant à Luxembourg,

Monsieur Nicolaus BOCKLANDT, cadre dirigeant, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Monsieur Michel E. RAFFOUL, cadre dirigeant, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à délibérer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

*Pour MERCURIA SERVICES*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008073115/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

---

**Lux CE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.445.

Constituée par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2005, acte publié au Mémorial C n ° 644 du 2 juillet 2005. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant le même notaire en date du 5 février 2008, acte publié au Mémorial C n ° 922 du 15 avril 2008.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lux CE S.à r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008073099/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2008, réf. LSO-CR00199. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

---

**Compagnie Internationale de Trains de Luxe, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 127.597.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 23 mai 2008*

En application de l'article 51 LSC, l'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs François LESAGE et Patrick ROCHAS démissionnaires:

- RA CONCEPT SA, avec siège social à B-7130 Binche, 7 rue Marguerite d'York, dûment représentée par Monsieur Stéphane JAUMOT, Représentant Permanent;

- Monsieur Dominique ROBYNS, Administrateur de société, résidant à B-6812 Suxy, 10, Vallée de l'Eau.

Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2008.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2008073085/636/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2008, réf. LSO-CR01620. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Projekt A2 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.121.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am dritten Juni,  
sind vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg,

erschienen:

1. Herr Dr. Pierre Berna, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg,

Der Erschienene hat beschlossen, eine Aktiengesellschaft gemäß folgender Satzung zu gründen:

**Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck**

**Art. 1. Bezeichnung.** Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "Projekt A2 SA" gegründet.

**Art. 2. Sitz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt. Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden; die Verlegung des Gesellschaftssitzes außerhalb dieser Gemeinde kann nur durch Beschluss der Hauptversammlung erfolgen.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese vorübergehende Maßnahme hat keinerlei Auswirkungen auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleiben wird.

Die Bekanntmachung einer derartigen Verlegung hat durch die Organe, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind, zu erfolgen.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

**Art. 3. Dauer.** Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann durch Beschluss der Aktionäre aufgelöst werden.

**Art. 4. Gesellschaftszweck.** Zweck der Gesellschaft ist die Verwaltung und die Verwertung des eigenen Vermögens.

Die Gesellschaft kann Beteiligungen an Personen- oder Kapitalgesellschaften nehmen sowie diese Beteiligungen verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren, im weitesten Sinne, erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Die Gesellschaft ist befugt, Anleihen (Obligationen), Pfandbriefe oder ähnliche Schuldverschreibungen zu schaffen und auszugeben. Des Weiteren ist die Gesellschaft befugt, den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit zu gewährleisten.

Die Gesellschaft kann sämtliche Geschäfte wie auch sämtliche Transaktionen mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die direkt oder indirekt an den Gesellschaftszweck anknüpfen oder diesen begünstigen oder fördern können.

### **Aktienkapital - Genehmigtes Kapital - Aktien**

**Art. 5. Aktienkapital.** Das Aktienkapital beträgt fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000,-), eingeteilt in dreihundertfünfundzig (350) Aktien ohne Nennwert.

Das Aktienkapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Aktionäre, der unter denselben Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu nehmen ist, erhöht oder reduziert werden.

Die Gesellschaft kann im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

**Art. 6. Aktien.** Die Aktien werden je nach Belieben des Aktionärs entweder als Namens- oder Inhaberaktien ausgegeben, mit Ausnahme derjenigen Aktien, die durch Gesetz Namensaktien sein müssen.

Die Aktien der Gesellschaft können entweder als Einzel- oder als Globalzertifikate, über mehrere Aktien lautend, ausgestellt werden.

### **Verwaltung - Aufsicht**

**Art. 7. Verwaltungsrat.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates werden von der Hauptversammlung für eine Dauer von maximal sechs Jahren ernannt. Sie können von der Hauptversammlung jederzeit abberufen werden.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind wieder wählbar.

Scheidet ein Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, für die es gewählt wurde, so können die verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger für den Rest der Amtsdauer bestellen, soweit dies gesetzlich zulässig ist. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt dann die endgültige Wahl vor.

Der Verwaltungsrat hat die ausgedehntesten Befugnisse, um alle Handlungen vorzunehmen, die für die Erfüllung des Gesellschaftszwecks notwendig oder nützlich sind. Er ist zuständig für alle Angelegenheiten, die nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten sind.

Die eventuelle Vergütung der Verwaltungsratsmitglieder wird von der Hauptversammlung festgelegt.

**Art. 8. Vorsitzender.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden und, eventuell, einen oder mehrere stellvertretende Vorsitzende. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgaben. Der erste Vorsitzende kann von der anschließenden Hauptversammlung ernannt werden.

**Art. 9. Einberufung des Verwaltungsrates.** Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates sind zu jeder Sitzung mindestens acht (8) Tage vor ihrem Beginn durch schriftliche Einladung, die eine Tagesordnung zu enthalten hat, in der sämtliche Punkte von Bedeutung für die Sitzung aufgeführt sind, zu benachrichtigen, außer wenn sich aus Umständen eine besondere Dringlichkeit ergibt. In diesem Falle ist die Natur dieser Umstände in der Einberufung darzulegen.

Sogar ohne Einberufungsschreiben ist eine Sitzung als rechtmäßig abgehalten zu betrachten, wenn alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Sitzungen finden an den im Einberufungsschreiben erwähnten Ort, Tag und Stunde statt.

**Art. 10. Beschlussfähigkeit.** Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, per Telefax, per E-Mail oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel folgt, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telefax, E-Mail oder durch ein ähnliches Kommunikationsmittel erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit einfacher Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von dem Vorsitzenden und vom Schriftführer der betreffenden Verwaltungsratssitzung unterschrieben.

Im Einverständnis aller Mitglieder können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege, das heißt durch Brief, Telefax oder E-Mail gefasst werden (Zirkularbeschlüsse).

**Art. 11. Interessenkonflikte.** Ein Verwaltungsratsmitglied, das der Gesellschaft gegenüber in einer Angelegenheit, die dem Verwaltungsrat zur Genehmigung vorgelegt wird, entgegengesetzte Interessen hat, ist verpflichtet, die Verwaltungsratsmitglieder hierüber zu benachrichtigen und muss eine diesbezügliche Eintragung in den Sitzungsbericht anstreben. Dieses Verwaltungsratsmitglied ist nicht befugt, an dem diesbezüglichen Beschluss des Verwaltungsrates teilzunehmen.

Für den Fall, dass ein Verwaltungsratsmitglied sich wegen eines Interessenkonflikts enthalten muss, werden Beschlüsse, die durch die Mehrheit des Verwaltungsrates in solch einer Sitzung gefasst werden, als gültig angesehen.

**Art. 12. Gesellschaftsverpflichtung.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsvorsitzenden oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern rechtskräftig verpflichtet. Im laufenden Verkehr mit den Behörden und der Justiz wird die Gesellschaft durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.

Im übrigen wird die Gesellschaft durch Sonderbevollmächtigte im Rahmen ihres Mandats rechtsgültig vertreten.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsbe-rechtigt.

**Art. 13. Tägliche Geschäftsführung.** Der Verwaltungsrat kann die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser Geschäftsführung entweder einem oder mehreren seiner Mitglieder, die als "geschäftsführende Verwaltungsratsmitglieder" bezeichnet werden, übertragen, oder einer oder mehreren anderen Personen, die den Titel "Geschäftsführer" tragen.

Im Rahmen der täglichen Geschäftsführung ist jedes geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied oder jeder Geschäftsführer befugt, die Gesellschaft Dritten gegenüber mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig zu verpflichten.

**Art. 14. Aufsicht.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Buchprüfern, die nicht Aktionäre sein müssen. Die Dauer der Amtszeit und die eventuelle Vergütung der Buchprüfer werden von der Hauptversammlung festgelegt. Die Amtszeit darf jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

Die Buchprüfer sind wieder wählbar. Sie können beliebig abberufen werden.

### Hauptversammlung

**Art. 15. Einberufung.** Die rechtmäßig einberufene Hauptversammlung umfasst alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Befugnisse, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind auch bindend für die Aktionäre, die nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Hauptversammlung erfolgt gemäß den gesetzlichen Formen und Fristen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

**Art. 16. Ort und Datum.** Die Hauptversammlung tritt in Luxemburg oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort zusammen, und zwar am zweiten Donnerstag des Monats Mai um zehn (10.00) Uhr.

Sofern dieser Tag kein Werktag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

**Art. 17. Stimmrecht.** Jede Aktie gibt seinem Besitzer ein Stimmrecht von einer Stimme, sofern das Gesetz nichts anderes vorsieht.

Jeder Aktionär kann persönlich oder durch einen Bevollmächtigten, der nicht Aktionär zu sein braucht, sein Stimmrecht ausüben.

**Art. 18. Außerordentliche Hauptversammlung.** Eine außerordentliche Hauptversammlung kann von dem Verwaltungsrat oder von dem(n) Buchprüfer(n) einberufen werden. Sie muss ebenfalls einberufen werden, wenn eine schriftliche Anfrage von Aktionären vorliegt, die mindestens zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Hauptversammlung kann die Satzung in jeglicher Weise abändern, unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen.

### Geschäftsjahr - Jahresabschluss - Gewinnverteilung - Vorschussdividenden - Kapitaltilgung

**Art. 19. Geschäftsjahr.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

**Art. 20. Jahresabschluss.** Der Verwaltungsrat erstellt den Geschäftsbericht und den Jahresabschluss, der die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung, sowie den Anhang umfasst.

**Art. 21. Gewinnausschüttung.** Fünf (5) Prozent des Reingewinns fließen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn (10) Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig, wenn und solange der Reservefonds zehn (10) Prozent des Nennwertes des Kapitals beträgt. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Bestimmungen und auf der Grundlage eines Gewinnverwendungsvorschlags des Verwaltungsrates befindet die

Hauptversammlung über die Verwendung des Saldos. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

**Art. 22. Vorschussdividenden.** Der Verwaltungsrat kann, soweit gesetzlich zulässig, Vorschussdividenden auszahlen. Der Verwaltungsrat beschließt den Betrag und das Datum, an dem ein solcher Vorschuss ausgezahlt wird.

**Art. 23. Kapitaltilgung.** Die Hauptversammlung kann ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung beschließen, Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu verwenden.

#### **Auflösung - Liquidation**

**Art. 24. Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Hauptversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütung ernannt werden.

#### **Allgemeine Bestimmung**

**Art. 25. Allgemeine Bestimmung.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2008.
- 2) Die erste ordentliche Hauptversammlung findet im Jahre 2009 statt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Der vorgenannten Erschienenen hat die Gesamtheit der dreihundertundfünfzig (350) Aktien gezeichnet:

Alle Aktien wurden sofort zu hundert (100) Prozent in bar eingezahlt, wodurch der Gesellschaft ab heute der Betrag von fünfunddreißigtausend Euro (EUR 35.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

#### *Erklärung*

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen, die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften gestellt wurden, erfüllt sind.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr eintausend achthundert Euro (EUR 1.800,-).

#### *Außerordentliche Hauptversammlung*

Als dann traten die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassen, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Versammlung festgestellt haben, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Es werden zu Mitgliedern des Verwaltungsrates ernannt:
  - a) Herr Dr. Pierre BERNA, Rechtsanwalt, geboren in Luxemburg am 17. April 1947, mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire, Vorsitzender des Verwaltungsrates;
  - b) Frau Corinne CARRARO, Privatbeamtin, geboren in Villerupt (Frankreich) am 3. Novembre 1960, mit Berufsadresse in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire;
  - c) Frau Tanja WEINS, Privatbeamtin, geboren in Luxemburg, am 24. März 1982, wohnhaft in L-4970 Bettange-sur-Mess, 25, route des 3 Cantons.

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2013.

- 2) Es wird zum Buchprüfer ernannt:

Herr Jean THYSSEN, Buchhalter, geboren in Esch/Alzette, am 8. September 1954, wohnhaft in L-6111 Junglister, 15, rue Tun Deutsch.

Das Mandat des Buchprüfers endet mit der ordentlichen Hauptversammlung des Jahres 2013.

- 3) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1528 Luxemburg, 16A, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube, am Datum, wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Erschienenen hat dieser Erschienenen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Pierre BERNA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2008. Relation: LAC/2008/22653. - Reçu cent soixante-quinze euros à 0,50 %: 175 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT, auf stempelfreies Papier, dem Memorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 11. Juni 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008074191/222/199.

(080084022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

---

**CEP D'or S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5429 Hëttermillen, 15, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 51.253.

—  
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 23 mai 2008, les mandats d'administrateurs de Messieurs René VESQUE et Johnny VESQUE, ainsi que le mandat du Commissaire aux comptes de Madame Margot VESQUE ont été renouvelés pour un nouveau terme de trois ans. Ces mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Hëttermillen le 23 mai 2008.

Pour copie sincère et conforme

Signature

L'administrateur délégué

Référence de publication: 2008073536/2141/17.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00733. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

---

**C.S.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.406.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 5 mai 2008 que les résolutions suivantes ont été prises:

1. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Trimar (Luxembourg) S.A. en sa qualité d'Administrateur avec effet au 2 juin 2008.

2. Magellan Management & Consulting S.A., ayant pour siège social 81/83, Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été cooptée en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Trimar (Luxembourg) S.A.

3. Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Trimar (Luxembourg) S.A. en sa qualité d'Administrateur-Délégué avec effet au 2 juin 2008.

4. Magellan Management & Consulting S.A., ayant pour siège social 81/83 Zone d'Activités de Capellen, L-8308 Capellen, a été cooptée en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire, Trimar (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.S.L. S.A.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2008073535/8214/24.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01881. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

---

**TOM BECKER et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7241 Bereldange, 109, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 95.337.

—  
Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte postale 1307, L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2008073313/3560/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2008, réf. LSO-CQ08570. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2008.

**BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 99.154.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.06.2008.

J. BERG / R. JUNGBLUTH.

Référence de publication: 2008072743/1907/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08144. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080082396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.

**Matala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 65.215.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MATALA S.A." (la "Société"), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 681 du 23 septembre 1998, page 32668.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte du notaire soussigné, en date du 11 décembre 2002, lequel acte fut publié au Mémorial le 21 janvier 2003, sous le numéro 58 et page 2738.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 65 215.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine SCHEIFER-GILLEN, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Dissolution anticipée de la Société.

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée générale extraordinaire réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à CENT TROIS MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE EUROS et TRENTE-HUIT CENTS (103'291,38 EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution anticipée de la Société "MATALA S.A." et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaires des Actionnaires DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société: Monsieur Jean-Marc HEITZ, comptable, né à Luxembourg, le 28 septembre 1958, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées;
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise;
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société;
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. SCHEIFER-GILLEN, B. D. KLAPP, A. FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2008. Relation: EAC/2008/7481. — Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 09 JUIN 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008073611/239/69.

(080083569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

**Tagmavenir S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Innovation Trading S.à r.l.).**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.822.

Il est porté à la connaissance de l'associé unique que le gérant technique de la société, Monsieur Jean Michel HAYOTTE né le 20 mai 1969 à Rabat au Maroc, a modifié son adresse qui est transférée du 1, avenue Louis Imbert à F-83160 La Valette du Var au 1B, rue du Presbytère à F-57300 Hagondange.

Luxembourg le 16 avril 2008.

POUR TAGMAVENIR S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008072900/2352/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04528. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080082358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2008.